Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 4 août 2023

Réunion restreinte électronique du 4 août 2023

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO
Invité : Damien ENGEL
Excusé : Maxime RINIE

Championnats Jeunes

- **U15 REGIONAL 2**

Pris note du retrait de FC ACADEMY (groupe C).

Afin de permettre une composition des groupes cohérente et suite à la place vacante, inscription supplémentaire dans le groupe C : OM. ROSIERES

Championnats Féminins

- **U18 R1F et U18 R2F**

Pris note du retrait de ES THAON en U18 R1F.

Afin de permettre une composition des groupes cohérente et suite à la place vacante en U18 R1F (Groupe A), accession supplémentaire en tant que meilleur 2e de U18 R2F Elite sur la saison 2022-2023 : SARREGUEMINES BEAUSOLEIL.

Intégration de ES THAON en U18 R2F (groupe D) avec interdiction d'accéder en U18 R2F Elite à l'issue de la phase 1.

– Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex** *ou à l'adresse électronique :* ***appel@lgef.fff.fr,*** *selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président,	**Le Secrétaire,**
Gérard SEITZ	**Bernard PAQUIN**